

Achat maison degradée volontairement

Par croc03, le 21/02/2008 à 13:10

Nous venons juste d'acheter une maison par une agence. Lors de la visite l'électricité et la plomberie était en bon état. Nous avons signé chez le notaire puis y sommes allés. Nous avons constaté que les fils du ballons d'eau chaude ont été arrachés, des trous dans les canalisations ont été faits, les lavabos démontés et laissés sur place, un radiateur de salle de bains emmené, sans parler de l'état de saleté et tous les déchets laissés sur place. (Pour les déchets la mairie va nous apporter son aide et a prévu de faire 2 ramassages spéciaux pour tous leur déchets). De plus ils ont résilié leur abonnement EDF au mois de novembre alors qu'il viennent juste de partir et ont faits fonctionné les radiateurs électriques tout l'hiver. Quels sont les recours possibles? Vous remerciant pour votre aide